

Liste des publications disponibles:

Dossiers d'information disponibles gratuitement au Comité régional PHYTO :

- PHYTOS de A à Z (*)
- Pesticides - Pratiques agricoles - Environnement. Qu'en penser ?
- Protéger ses cultures en respectant l'environnement
- Choix des produits de désherbage compatibles avec les mesures
agri-environnementales
- Désherbage du maïs
- Désherbage des sentiers, trottoirs, surfaces pavées
et terrains non cultivés (*)
- Protéger ses cultures en respectant l'environnement
(CD-ROM)
- Les bonnes pratiques phytosanitaires
- Désherbage de l'escourgeon avant l'hiver 2001-2002
- Désherbage du froment avant l'hiver 2001-2002
- Désherbage de l'escourgeon au printemps 2002
- Désherbage du froment au printemps 2002

Articles, livres et rapports consultables sur rendez-vous au Comité régional PHYTO

Codes de bonne pratique phytosanitaire disponibles
gratuitement auprès des Services extérieurs ou de la Direction
générale de l'agriculture du Ministère de la Région wallonne :

- Grandes cultures
- Betterave sucrière
- Principes généraux (*)

(*) en cours de réactualisation

Cochez la case des articles souhaités et renvoyez au
secrétariat du Comité régional PHYTO avec vos
coordonnées.

NOM :

ADRESSE:

.....

.....



Protéger ses cultures en respectant l'environnement

Quelques principes généraux

E. JADIN, Ir. agronome
Secrétariat du Comité régional PHYTO
Unité de Phytopathologie
Faculté d'ingénierie biologique,
agronomique et environnementale, UCL
Place Croix-du-Sud, 2-bte 3
B-1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 010/47 37 54
Fax : 010/47 86 97
Email : jadin@fymy.ucl.ac.be

Site Internet du Comité régional PHYTO:
www.fymy.ucl.ac.be/crp

*avec l'aide de la Direction générale de l'agriculture du
Ministère de la Région wallonne*

Implantation de la culture

Protéger les cours d'eau en maintenant *une bande enherbée, une tournière non traitée, un talus ou une haie*¹ pour éviter le ruissellement des produits phytopharmaceutiques. Dans les champs en pente, cultiver suivant les courbes de niveau et choisir des cultures présentant peu de risques de ruissellement. Eloigner les cultures exigeant un recours régulier aux traitements phytosanitaires des bordures de cours d'eau. Le choix de variétés adaptées aux conditions de culture et présentant un bon niveau de résistance aux maladies permet de limiter le recours ultérieur aux traitements phytosanitaires.

Choix et vérification du pulvérisateur

Prendre en compte les critères de **sécurité, de confort d'utilisation** et d'**efficacité technique**.

Bac d'incorporation de produits, rince-main, dispositif rince-bidon, système antigoutte, régulation électronique, assistance pneumatique, mélange retardé, etc., constituent autant d'avantages qu'il faut savoir mettre en valeur.

L'entretien du pulvérisateur est primordial. En début de saison, un contrôle général est effectué : état de la pompe (clapets, membranes, huile), des filtres (remplacer les cartouches défectueuses), de la rampe, des canalisations de bouillie (fuites, pliures), des buses (usure), etc. Avant chaque utilisation, le bon fonctionnement du pulvérisateur doit être vérifié.

La Direction de l'agriculture du Ministère de la région wallonne finance actuellement le contrôle des pulvérisateurs².

Choix des produits et du type de formulation

Privilégier les produits qui assurent une bonne sécurité d'utilisation. En matière de conditionnement, préférer les « **emballages intelligents** » conçus pour retenir un minimum de résidus et être facilement rinçables. A efficacité égale, donner la préférence à des produits et à des formulations peu dangereux pour l'environnement (les risques pour les animaux domestiques, le bétail, la faune sauvage, les abeilles, les organismes aquatiques, etc., sont mentionnés sur l'emballage) et présentant peu de risques de dispersion dans l'environnement (comprimés effervescents, sachets prédosés hydrosolubles, microcapsules, semences enrobées, etc.). Par rapport aux mélanges de produits dans la cuve du pulvérisateur, les associations de produits prêtes à l'emploi évitent les manipulations et garantissent une bonne compatibilité des produits.

Stockage et manipulation des produits phytopharmaceutiques

Le local de stockage des produits phytopharmaceutiques doit être sec, frais, à l'abri du gel, bien ventilé, protégé contre l'incendie et les risques d'écoulement de liquide et être fermé à clé. Les produits ne peuvent sortir de la réserve que le temps nécessaire à la préparation de la bouillie et doivent impérativement rester dans leur emballage d'origine. Selon le type de produit utilisé, le port d'une protection appropriée (gants résistants aux solvants, lunettes, masque, etc.) constitue une précaution indispensable pour la santé du manipulateur. A tout moment, l'utilisateur doit être conscient qu'il manipule des produits potentiellement toxiques et se comporter en conséquence.

Calculer au plus juste la quantité de bouillie pour éviter les fonds de cuve.

Une attention toute particulière doit être portée aux mentions de composition du produit et de précautions d'emploi figurant sur la notice (protection de l'utilisateur mélanges inadéquats, etc.). Remplir le pulvérisateur suffisamment loin de toute mare, étang, ruisseau ou réseau d'écoulement (drains, égouts, etc.) et surveiller en permanence le remplissage pour éviter toute fuite ou débordement. Le remplissage du pulvérisateur par pompage direct dans un cours d'eau, une fontaine, un abreuvoir, etc., est une pratique à éviter à tout prix.

Rinçage des emballages

Le rinçage des emballages doit suivre immédiatement le remplissage du pulvérisateur. L'utilisateur doit veiller au nettoyage soigneux et immédiat de tout ustensile, objet ou véhicule qui a servi à l'application du produit et rendre inoffensif les emballages, aussitôt vidés de leur contenu, en se conformant aux indications figurant sur la notice.

Les emballages doivent être correctement vidés et rincés trois fois à l'eau. L'eau de rinçage doit être vidée dans la cuve du pulvérisateur. La présence d'un dispositif rince-bidon facilite grandement cette opération.

Au moment de la pulvérisation

Veiller à traiter dans les meilleures conditions météorologiques possibles pour éviter la dérive des produits. Eviter les grands vents, les périodes de fortes pluies et les temps menaçants. Il convient d'être particulièrement attentif à ne pas contaminer les points d'eau, puits, captages, réservoirs ou réseaux d'écoulement d'eau (fossés, drains, etc.).

Après la pulvérisation

En fin de traitement, s'il reste un fond de cuve, il doit être dilué et éliminé par épandage sur le champ en prenant garde à ne pas surdoser, particulièrement en ce qui concerne les herbicides. D'où l'intérêt primordial de calculer au plus juste les quantités de bouillie. L'utilisation d'une seconde cuve pour le rinçage au champ est très utile d'un point de vue pratique, économique et écologique. Les eaux de rinçage doivent être épandues au champ en non pas dans la cour de la ferme ni dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts. Les emballages vides doivent être éliminés en respectant la réglementation.

Après chaque utilisation et en fin de saison, le pulvérisateur doit être soigneusement nettoyé, révisé et remisé.

¹ Les pratiques renseignées peuvent faire l'objet d'une prime dans le cadre du programme de politique agri-environnementale en région wallonne.

Renseignements : asbl AGRENWAL, Chaussée de Namur 47 à 5030 Gembloux. Tél. 081/61.22.97 – Fax. 081/60.04.46

² Ce contrôle est réalisé par l'Unité de Recherche sur les techniques d'application des produits agrochimiques (URTAPA). Renseignements : Station de génie rural, Chaussée de Namur 146 à 5030 Gembloux. Tél. 081/61 25 01.